

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 14 Décembre 2023**

**Délibération N° 2023 12 109 : Développement économique - avis de la CCLLB  
sur le calendrier 2024 d'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche  
sur la CCLLB**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Décembre à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à  
au siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de  
M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives  
de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le  
07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté  
de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes  
membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	6	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Francis BOUSSION ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHLÉ.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Marie-France REYMOND	Jean-Michel CHIQUET
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIER
Bruno BOULAY	Pascal DUPUIS
Michelle BOUSSARD	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Agnès VERDIER

Y assistaient :

- Ophélie RONDET – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUCHETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 18/12/2023

M. le Président rappelle que la loi « Macron » du 6 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet désormais aux maires d'autoriser des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an. La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Cette loi prévoit également que « lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ». Cette dérogation a un caractère collectif et bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune.

La Communauté de Communes a été saisie par la commune de Montval-sur-Loir d'une demande d'avis.


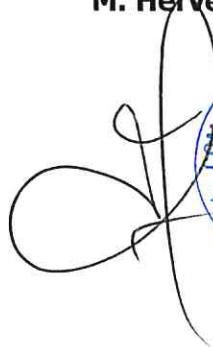
Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

**1.- Émet un avis favorable** sur le calendrier d'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche en 2024, tel que proposé par la commune de Montval- sur-Loir.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LOIR - LUCE - BERÇE' at the bottom, separated by two stars. The center features a coat of arms depicting a figure holding a staff, with a sun and a river below.

**Secrétaire de séance  
Mme Agnès VERDIER**

